

 MAIRIE DE PORNIC
(cmichaud@pornic.fr)

 17 avril 2024

 1 document

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

1



Quotidien Ouest-France du 17/04/2024 - OF Pornic - Pays de Retz - Page 19

Ouest-France, mercredi 17 avril 2024

Marchés publics
Procédure formalisée



Mairie de Bouvru - Donges -
Construction de 27 logements locaux et
10 logements en résidence jeunes actifs, rue Pasteur
AVIS D'APPEL À CANDIDATURES

Habitat 44 - OPH, M. Stéphane Carreau, directeur général, 3, boulevard Alexandre
Meynier, BP 30022, 44254 Nantes - CE, Tel. 02 49 10 71 92
Site Web : www.habitat44.fr

Procédure : procédure simplifiée
Critères d'admissibilité : offre économiquement la plus avantageuse approuvée en
fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (régime de la construction,
lettre d'intention de sous-traiter).

Avis administratifs

Commune de SAINT-EMILION-SOULIGNET
Approbation
de la modification du P.L.U.

AVIS
Par délibération en date du 10 février
2024, le conseil municipal de la commune de
Saint-Emilion-Soulignet a approuvé la modification
de son règlement de Plan local d'urbanisme.
Le dossier est tenu à la disposition du public à la
mairie de la commune de Saint-Emilion-Soulignet, 11 rue de la
Mairie, du mardi au vendredi, de 14h à 17h.

Ville de NANTES
Procédure de déclaration de projet
emportant mise en compatibilité du
Plan local d'urbanisme
métropolitain (PLUM) pour
le projet de réaménagement
du Stade Laperle à Nantes

Approbation des objectifs et
des modalités de la concertation
préalable

AVIS
Par délibération du 5 avril 2024, le conseil
municipal a approuvé les objectifs préliminaires
et les modalités de la concertation préalable
au titre de mise en compatibilité de son règlement
de Plan local d'urbanisme métropolitain (PLUM) avec le projet de
réaménagement du Stade Laperle à Nantes.
Ces délibérations ont été affichées pendant
un (1) mois
à compter du mardi 12, rue de l'École de la
Mairie de Nantes.

Ville de NANTES
Procédure de déclaration de projet
emportant mise en compatibilité
du Plan local d'urbanisme
métropolitain (PLUM) pour
le projet de réaménagement
du Stade Laperle à Nantes

AVIS RELATIF
À L'OUVERTURE
DE LA CONCERTATION
PRÉALABLE

Par délibération du 5 avril 2024, le conseil
municipal a approuvé les objectifs préliminaires
et les modalités de la concertation préalable
au titre de la procédure de mise en
compatibilité de son règlement de Plan local d'urbanisme
métropolitain (PLUM) avec le projet de
réaménagement du Stade Laperle à Nantes.
Le dossier est tenu à la disposition du public à la
mairie de la commune de Nantes, 11 rue de la
Mairie, du mardi au vendredi, de 14h à 17h.
Durant cette période, le public peut
consultation le dossier d'information et
s'exprimer sur les objectifs préliminaires et les
modalités de la concertation préalable.
Le dossier est tenu à la disposition du public à la
mairie de la commune de Nantes, 11 rue de la
Mairie, du mardi au vendredi, de 14h à 17h.

Vie des sociétés

LAREBEC
Formez SARL, société d'exploitation
Cofinancé par 1000 euros
Statut social : 1000 euros
44400 LE LOURON (NOTRE-DAME)
RCS Nantes 332 344 308

DISSOLUTION
ANTICIPÉE
Aux termes d'une décision en date du
19 juin 2024, l'associé unique a décidé
la dissolution anticipée de la société à
compter du 19 juin 2024.
Mme Bénédicte Audry, demeurant 3, rue
Maurice Durand, 44000 Saint-Nazaire, a
été nommée liquidateur et a été chargée de
procéder à la liquidation.
Le siège de la liquidation est à l'adresse
du liquidateur, adresse ou tout lieu en
voies de communication.

AVIS DE MODIFICATION
Par acte en date du 12 mars 2024, le
conseil municipal de la commune de
Nantes a approuvé la modification
de son règlement de Plan local d'urbanisme
(PLU) en ce qui concerne le zonage
UPL.

AC-UR DE SOIE
SARL au capital de 1500 euros
17 rue de la Mairie
44100 LE LOURON (NOTRE-DAME)
RCS Nantes 332 344 308

AVIS
Aux termes d'une décision en date du
19 juin 2024, l'associé unique a décidé
la dissolution anticipée de la société à
compter du 19 juin 2024.
Mme Bénédicte Audry, demeurant 3, rue
Maurice Durand, 44000 Saint-Nazaire, a
été nommée liquidateur et a été chargée de
procéder à la liquidation.
Le siège de la liquidation est à l'adresse
du liquidateur, adresse ou tout lieu en
voies de communication.

LSCN
Formez SARL
Cofinancé par 1000 euros
Statut social : 1000 euros
44100 LE LOURON (NOTRE-DAME)
RCS Nantes 332 344 308

PERTE DE LA MOITIÉ
DU CAPITAL SOCIAL
Aux termes de l'AGD en date du 9
juin 2024, l'associé unique a décidé
la perte de la moitié du capital social
de la société.

YOU
SARL au capital de 10 000 euros
Statut social : 10 000 euros
44100 LE LOURON (NOTRE-DAME)
RCS Nantes 332 344 308

ADMINISTRATEUR
Par décision d'Assemblée Générale
Ordinaire du 15 mars 2024, la démission
de l'administrateur M. Cyril Boutequin
demeurant 1, rue du Préfais, 44100
Saint-Genès, Administrateur de
Mme Bénédicte Audry, demeurant 3, rue
Maurice Durand, 44000 Saint-Nazaire a
été acceptée.

1 journal
4 cahiers

Accident, toxicomanie
Pas de taux de CBD toléré au volant
La consommation de CBD, autorisée en France, peut entraîner
des troubles en cas de conduite routière, a rappelé la Cour de
cassation.

Un automobiliste ne peut être mis hors de cause au
titre de l'usage de produits stupéfiants.
Le conducteur encourt deux ans d'emprisonnement et 4 500 €
d'amende ainsi que des peines annexes comme la suspension
ou l'annulation du permis, l'interdiction de conduire certains
véhicules ou encore l'obligation de faire un stage de soins.
(Cass. Crim. 6/12/2023, Y 23-6202)

Assurances
Emprunter discrètement la voiture
des parents peut avoir
des conséquences graves
La Cour de cassation, sur le fondement d'un assureur, a privé
de tout indemnité un adolescent, blessé dans l'accident
de la voiture familiale dont il avait pris les clés dans le coffre de sa
moto.

Le jeune homme avait confié les clés à un cousin avant de
monter dans la voiture comme passager, mais le conducteur
avait perdu le contrôle de la voiture et il avait été blessé.
Le passage involontaire de 1995 au obligé les assureurs
des véhicules non en cause dans un accident à réparer
intégralement le préjudice des passages blessés. Il expliquait qu'il
n'avait pas conscience de l'acte incriminé qui avait été la cause
exclusive de l'accident puisqu'il ne conduisait pas et qu'il n'en
portait pas les clés, il n'avait pas provoqué l'accident.
Les juges n'ont pas contesté ce point mais ils ont rappelé que
si la loi impose aux assureurs de couvrir la responsabilité civile
du conducteur, même non autorisé, elle prévoit que les
auteurs, coauteurs ou complices d'un vol du véhicule ne sont
pas couverts par l'assurance.

Emprunter la voiture de ses parents pour aller discrètement
faire un tour n'est pas un vol, plutôt alors le jeune homme.
Mais « le véhicule a été pris en fraude de ses propriétaires
légitimes », ont dit les juges. C'est « l'appropriation de la chose
d'autrui contre le gré de son propriétaire » et c'est un vol au
regard de droit des assurances. Même si, en droit pénal, on
recherche, il n'y a pas de vol entre parents et enfants et donc pas
de responsabilité en conséquence, a conclu la Cour de cassation.
(Cass. Crim. 1/3/2023, R 23-93-477)

Reservé aux abonnés
PARRAINEZ un proche
et choisissez votre CADEAU !
POUR VOUS
Une plancha Moulinex valeur 49,99 TTC ou Un chèque-cadeau d'une valeur de 50 € à valor dans plus de 500 enseignes partenaires
POUR VOTRE FILLEUL
3 mois d'abonnement
Le journal livré avant 7h 30.
L'accès à tous les contenus numériques pour lui et 4 personnes de son choix.
-63% sur son abonnement

02 99 32 66 66 (prix d'un appel local)
du lundi au vendredi de 8h à 18h
CODE : 82410PB/APC
Envoyez le bon sans affranchir à :
Service Clients - Libre réponse 25295
35099 Rennes Cedex 9

1. Je parraine un proche, je complète mes coordonnées et celles du bénéficiaire :
Mon filleul bénéficiera du Pack famille pendant 3 mois pour 50 € seulement au lieu de 139,99 €, soit 63 % de réduction.

Mes coordonnées
Nom, Prénom, CP, Ville, Tél portable, N° Abonné
Le bénéficiaire
Nom, Prénom, Adresse, CP, Ville, Email
Mme, M.

2. Je choisis mon cadeau :
La plancha Moulinex ou Le chèque-cadeau d'une valeur de 50 €

3. Je choisis mon moyen de paiement :
Par chèque d'un montant de 50 € à l'ordre de Ouest-France, à joindre par le parrain ou le filleul.
Facile, je paie déjà mon abonnement par prélèvement et souhaite offrir ce nouvel abonnement. Le montant de 50 € sera alors prélevé directement sur le compte associé à mon prélèvement.

* Prix public généralement constatés. ** Valeur réelle sur abonnement. France Inter, France Bleu, France 3, France 4, France 5, France 6, France 7, France 8, France 9, France 10, France 11, France 12, France 13, France 14, France 15, France 16, France 17, France 18, France 19, France 20, France 21, France 22, France 23, France 24, France 25, France 26, France 27, France 28, France 29, France 30, France 31, France 32, France 33, France 34, France 35, France 36, France 37, France 38, France 39, France 40, France 41, France 42, France 43, France 44, France 45, France 46, France 47, France 48, France 49, France 50, France 51, France 52, France 53, France 54, France 55, France 56, France 57, France 58, France 59, France 60, France 61, France 62, France 63, France 64, France 65, France 66, France 67, France 68, France 69, France 70, France 71, France 72, France 73, France 74, France 75, France 76, France 77, France 78, France 79, France 80, France 81, France 82, France 83, France 84, France 85, France 86, France 87, France 88, France 89, France 90, France 91, France 92, France 93, France 94, France 95, France 96, France 97, France 98, France 99, France 100.

La centrale des marchés
par MEDIALEX
Développez votre activité
en consultant gratuitement les marchés publics
lacentraledesmarches.com